

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Bruz (35170)

Réponses de Auguste Louapre, au nom de la liste « Unir Pour Agir »

– le 27/02/2020 à 22:12 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de minimum 25 euros

par an et par habitant pour financer le développement de l'usage du vélo au quotidien sur votre commune.

Nous vous invitons à préciser en commentaire ci-dessous le montant du budget annuel par habitant que vous appliquerez au cours de votre mandat.

Un Schéma Directeur Vélo a été défini pour l'ensemble de Rennes Métropole. Il englobe un projet de Réseau Express Vélo et des liaisons secondaires.

Pour diffuser les effets du Réseau Express Vélo dans votre commune, la réalisation d'un plan vélo communal est importante.

Affirmer le vélo comme mode de déplacement porte à porte pertinent pour une proportion importante de nos déplacements (65 % des déplacements dans la métropole font moins de 3km)

Assumer le rééquilibrage de l'espace public, aujourd'hui majoritairement dévolu aux véhicules motorisés, en faveur des modes de déplacements actifs et de la qualité de vie.

nous sommes favorables à la mise à jour du plan vélo et la mise en place d'un comité de suivi opérationnel. La fréquence des rencontres de ce comité sera à définir lors de la mise en place de l'instance et ses membres (minimum 4 fois). S'agissant du budget, il est très difficile d'établir à l'échelle d'une commune un budget considérant que le sujet sera porté essentiellement dans le cadre du schéma directeur vélo et donc par la métropole. Cependant à l'échelle de la commune nous investirons

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Puis mettre en place à l'échelle de la Métropole, une instance de concertation sur les enjeux de la mobilité assurant le suivi de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain. Créer un service vélo au sein des services de la Métropole, garant de l'atteinte des objectifs métropolitains en faveur du vélo, assurant la montée en compétences des services de voirie et d'aménagement urbain

Oui nous sommes favorables

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : L'objectif consistera à relever le niveau qualitatif des aménagements cyclables pour permettre à tout à chacun de s'y déplacer, quelque soit son âge (enfants et personnes âgées notamment), quelques soient ses capacités physiques et son véhicule (vélo classique, VAE, vélo cargo, draisienne, tricycle pour personnes âgées, PMR, trottinettes, etc.)

Ainsi que de renforcer le niveau de service des aménagements cyclables (entretien, éclairage, etc.)

Oui nous poursuivrons cette action déjà engagée au cours du mandat qui s'achève, elle est inscrite dans notre programme

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : de la commune ou des communes voisines [gare, écoles, commerces / zones commerciales, équipements municipaux, stade, etc.]

Assurer une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux sur la chaussée, ou en bordure de chaussée.

Oui cette action fait partie intégrante de notre programme et de la feuille de route 2020/2026 avec en particulier un renforcement de la signalétique (panneau distance/temps...

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Mettre en œuvre un plan de résorption des discontinuités cyclables sur le mandat (sur la base des signalements des usagers cf. carte issue du baromètre 2019 - points noirs et tronçons prioritaires).

Oui nous souhaitons développer les mobilités inter-quartiers. Dans le cadre du plan vélo nous avons identifié des discontinuités cyclables sur le réseau de la commune. Nous engagerons des travaux sur ces sections en lien également avec la métropole

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Oui, en lien avec la métropole et les communes voisines, nous organiserons les échanges pour créer les connexions nécessaires ou à renforcer . en particulier avec Chartres de Bretagne, Laillé, Chavagne

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Axes principaux (20%) = pistes cyclables séparées de la circulation générale. Axes secondaires (80%) = un maillage de rues apaisées avec un faible volume motorisé

Un nouveau plan de circulation a été mis en place depuis la rénovation du centre ville de Bruz qui est désormais en zone de rencontre (zone 20). Il nous faudra accompagner sa mise en place et les nouveaux usages dans un espace partagé en veillant à assurer la sécurité des piétons et vélos.

Par ailleurs nous devons réaménager au cours du mandat prochain les axes structurant (avenue De Gaulle) en mettant en place des voies douces sécurisées

Action n°8 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Ceci est déjà en place.

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

lors de ce mandat, Un nouveau plan de circulation a été mis en place depuis la rénovation du centre ville de Bruz qui est désormais en zone de rencontre (zone 20).

Action n°10 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse dans le centre-ville

La mise en place du nouveau plan de circulation devrait favoriser l'atteinte de cet objectif

Action n°11 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Il n'y a pas de projet de ce type à l'échelle de la ville de Bruz

Action n°12 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Cela concerne également les 2 voies ou plus d'accès aux carrefours et giratoires (voies multiples de tourne-à-gauche et tourne-à-droite), ainsi que le nombre de voies sur les giratoires qui accélèrent de manière injustifiée la vitesse des automobiles. Ces aménagements de conception ancienne (années 80) ne sont évidemment plus adaptés pour partager l'espace et sécuriser la mobilité cyclable.

Cette action sera à porter par la métropole. Une réflexion est déjà engagée sur les abords de Ker Lann (rond point, pont, passerelle...)

Action n°13 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Nous sommes déjà en zone 20 en centre ville et en zone 30 par ailleurs

Action n°14 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

La mise en place du nouveau plan de circulation a déjà pris en compte ce point.

Action n°15 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le double sens est généralisé sur les zones 20 et 30. Nous n'avons pas de feux sur la ville

Action n°16 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

il y a un enjeu sur le sujet pour davantage de sécurité.

Action n°17 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement en zone résidentielle, notamment lorsque chaque pavillon dispose d'un espace de stationnement privatif.

Le PLUi détermine les obligations en fonction de l'habitat construit et de sa situation géographique.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé de bonne capacité aux haltes ferroviaires de Bruz et Ker-Lann avec des aides au financement, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Dans le cadre de l'aménagement du secteur de la Gare nous veillerons à développer les capacités de stationnement sécurisés pour les vélos. Nous faciliterons aussi l'installation de ces équipements sur les aires de co-voiturage

Action n°19 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Renforcer l'offre de stationnement vélo (objectif 1 stationnement pour 15 habitants contre 1 stationnement pour 39 habitants actuellement sur la métropole)

Dans le cadre de notre plan vélo et pour faciliter les usages, nous planterons des arceaux sur la communes

Action n°20 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Dans les projets immobiliers nous demandons aux promoteurs de prévoir ces installations

Action n°21 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Dans le cadre du futur groupe scolaire, ce point a été pris en compte. Une réflexion sera engagée pour les autres établissements et sera intégrée dans notre plan pluriannuel d'investissement

Action n°22 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Un diagnostic préalable sera à réaliser sur la ville avant d'engager une telle action afin d'identifier les zones prioritaires (zones commerciales, urbaines...).

Action n°23 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Dans les projets immobiliers nous demandons aux promoteurs de prévoir ces installations. S'agissant des subventions, la capacité financière de la ville ne le permet malheureusement pas.

Action n°24 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Des aires de livraison ont été récemment aménagées dans le nouveau centre-ville

Action n°25 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Dans notre programme, nous avons prévu l'aide à l'achat de 1 200 Vélos (VAE, CARGO...) via une participation financière de la ville.

Action n°26 : je suis indécis-e

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Ces associations feront partie du comité de suivi opérationnel.

Dans le cadre de l'appel à projet, ces associations pourront bénéficier d'un soutien financier et logistique pour la réalisation des projets validés.

nous renforcerons également les actions en partenariat avec ces actions.

Promouvoir une culture vélo

Action n°27 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Permettre aux jeunes générations d'adopter la mobilité à vélo dès l'entrée au collège (assurer l'accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires selon la carte scolaire)

Nous avons déjà des actions de ce type dans nos écoles. Nous installerons des parcs à vélos dans le nouveau groupe scolaire.

Action n°28 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Nous favoriserons toutes les actions de ce type et visant à favoriser l'apprentissage

Action n°29 : je ne m'engage pas

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

A l'échelle de notre collectivité il n'est pas envisageable de créer une piste d'apprentissage. Par contre lors des interventions dans les écoles, des pistes éphémères sont créés.

Action n°30 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°31 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Développer la mobilité à vélo (pour les personnes et les marchandises) au sein des services de la collectivité

A l'échelle de notre ville qui reste de taille modeste,, 2 vélos électriques sont à disposition des agents ainsi que des vélos traditionnels, ainsi que pour la police municipale

A l'échelle de ville et des volumes traités, il n'est pas envisageable d'organiser la livraison des repas avec des vélos-cargo

Action n°32 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Dans le cadre du plan de déplacement, nous favoriserons la mise en place de ligne pédibus. Cependant nous veillerons préalablement à sécuriser les parcours..

Action n°33 : je suis indécis·e

Créer une "fête du vélo". si elle n'existe pas déjà...

Ce point est prévu dans notre programme 2020/2026 avec l'organisation d'une semaine des mobilités. elle sera organisée en partenariat avec toutes associations voulant s'inscrire dans la démarche

Action n°34 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Objectif zéro mort

Conduire un plan de prévention bâti sur l'analyse partagée de l'accidentologie (apprentissage, sensibilisation, respect des aménagements cyclables)

La mise en place du plan vélo Bruzais et du nouveau plan de circulation s'accompagnera d'un plan de communication adapté

Action n°35 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : et à mener une réflexion globale sur la mobilité de leurs salarié.e.s, sous forme d'un Plan de Mobilité en Entreprise

Nous ne pouvons prévoir l'incitation financière à l'échelle de notre commune. Par contre dans le cadre de notre semaine des mobilités nous inviterons les entreprises de notre communes à s'intégrer à notre démarche

Commentaires généraux

Nous avons déjà engagé de nombreuses actions sur le sujet des mobilités. Un plan vélo ambitieux sera engagé au cours du prochain mandat en activant tous les leviers: communication, prévention, sécurisation, incitation, réalisations d'évènements, réalisation de pistes cyclables, sécurisation etc... Nous proposerons également de réaliser une maison des mobilités.